LE POINT EN RECHERCHE

Février 2003 Série socio-économique Numéro 116

LES BESOINS DE LOGEMENT DES PERSONNES À FAIBLE REVENU HABITANT EN MILIEU RURAL

Le rapport de recherche dont il est question ici présente un profil des ménages à faible revenu dans les collectivités rurales, ainsi que des conditions de logement auxquelles ils sont confrontés. Le rapport a été préparé pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Partenariat rural canadien.

Méthode

Trois méthodes ont été employées pour recueillir des informations : un dépouillement documentaire, une étude statistique, et 12 études de cas comportant des entrevues et une revue des documents à caractère local.

Dépouillement documentaire

Une quantité importante de périodiques, de livres et de sites Web d'organismes d'habitation a été examinée. Les sujets traités comprenaient les services sociaux, les infrastructures, la planification et l'aménagement des terrains, les marchés de l'habitation en milieux ruraux les conditions dans le Nord du Canada, les changements économiques, démographiques et sociaux, et les enjeux internationaux (y compris ceux des États-Unis, d'Europe, de Nouvelle-Zélande et d'Australie).

Revue statistique

Les recensements de 1991 et de 1996 jumelés à l'Enquête sur les dépenses des ménages (1999) de Statistique Canada ont été les principales sources de données. Les données du recensement furent particulièrement utiles en raison de leur grande taille d'échantillonnage et des informations démographiques complètes qu'elles ont procurées. Le modèle des besoins impérieux en matière de logement a été appliqué à différentes sources de données statistiques[1].

La revue comprenait l'étude de tableaux séparés pour les ménages agricoles et les autochtones hors des réserves (à l'exclusion des ménages vivant sur les réserves).

Les statistiques pour les régions nordiques et éloignées proviennent de l'enquête postcensitaire auprès des peuples autochtones de 1991 et de la Yukon Housing Needs Study de 2000.

Études de cas

On a mené les études de cas en milieu rural de manière à cerner et à évaluer les enjeux locaux susceptibles d'avoir des répercussions sur les besoins de logement des ménages à faible revenu. Les résultats pouvaient ensuite être comparés aux études documentaires et aux revues statistiques.

Les chercheurs ont choisi 12 collectivités selon la définition de régions rurales de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE). En 1996, environ 31 % de la population canadienne habitait en région surtout.

Les 12 collectivités ont été choisies comme échantillon de commodité. Certains des critères utilisés pour la sélection avaient pour but de bien couvrir toutes les régions du Canada et qu'on y trouvait bien un amalgame d'activités économiques, de tendances et de caractéristiques sociales et démographiques. L'équipe de recherche a aussi préféré les collectivités où elle avait une expérience antérieure de recherche et de consultation.

SCHL CMHC

AU COEUR DE L'HABITATION

Canada

63120

Voici la liste définitive des études de cas (en ordre alphabétique) :

- Brooks, Alberta
- Coral Harbour, Nunavut
- Kingston-Greenwood, Nouvelle-Écosse
- Maniwaki, Québec
- Marystown, Terre-Neuve et Labrador
- Mississippi Mills, Ontario
- Port Elgin, Ontario
- Preeceville, Saskatchewan
- Russell, Manitoba
- Saint-Fabien-de-Panet, Québec
- St. Stephen, Nouveau-Brunswick
- Wawa, Ontario

Entrevues en milieu rural

Pour chacune des collectivités, les chercheurs ont mené des entrevues auprès de personnes susceptibles de connaître les enjeux touchant l'habitation et les domaines connexes. Ces personnes comprennent le personnel ou les conseilleurs de la municipalité; les travailleurs sociaux; les agents des soins de santé et les travailleurs des soins de santé communautaires ; les gestionnaires de l'organisme municipal d'habitation; les agents immobiliers; les représentants d'organismes d'habitation sans but lucratif; les propriétaires et les gestionnaires immobiliers; les fournisseurs de logements d'urgence et transitoires et les directeurs de résidences municipales pour personnes âgées.

Dans quelques collectivités, le cas échéant, on a mené des entrevues auprès du personnel de la GRC, de présidents d'associations pour personnes âgées, de surintendants d'écoles; d'urbanistes et d'agents locaux du PAREL (Programme d'aide de remise en état des logements).

Revue de documents à caractère local

Dans chacune des collectivités, on s'est employé à recueillir et à revoir les études et les rapports à caractère local comme les plans municipaux, les rapports des services sociaux, les listes d'attentes pour le logement social et les rapports annuels des organismes communautaires, comme les banques d'alimentation.

Limites des méthodes utilisées

Bien que les méthodes utilisées, une fois jumelées, aient efficacement cerné les besoins des personnes à faible revenu en milieu rural, elles avaient leurs inconvénients.

Le dépouillement documentaire a souffert d'un manque de documents portant sur l'habitation en milieu rural au Canada (en général). De plus, le consultant ne disposait pas de suffisamment de temps pour effectuer une revue de travaux non publiés qui ne portaient pas nécessairement sur l'habitation, mais qui auraient pu influer sur les besoins de logement, comme des études sur le développement économique et la santé.

À cause du délai serré, il a été impossible de consulter un plus large éventail de sources de données statistiques. Par ailleurs, les données du recensement de 1996 étaient désuètes. Le modèle des besoins impérieux en matière de logements, bien qu'idéal en milieu urbain, a ses limites lorsqu'il s'agit d'analyses d'enjeux en milieu rural.

Les études de cas, quant à elles, ne comprenaient pas les répercussions possibles des régions avoisinantes; les personnes rencontrées en entrevue ne possédaient pas de données concrètes sur des enjeux aussi importants que les conditions de logement et on n'a pas mené d'entrevues auprès des personnes composant les ménages à faible revenu.

Constatations

1. Situation du logement des ménages à faible revenu

La recherche a révélé un certain nombre de situations propres à de nombreux ménages à faible revenu. Par exemple, les difficultés liées à trouver un logement abordable de qualité et de taille convenables sont généralisées. On note certaines différences, toutefois, comme la situation des locataires par rapports aux propriétaires et aux ménages autochtones, comparativement à d'autres ménages en milieu rural.

Abordabilité

L'analyse statistique révèle que 15 % des ménages en milieu rural et 17,8 % des ménages autochtones hors des réserves étaient confrontés à des problèmes d'abordabilité en 1996 tel que mesuré par le modèle des besoins impérieux en matière de logement. Les ménages dont le chef de familles est un aîné, les ménages non familiaux (les personnes vivant seules ou des personnes non parentes sous un même toit) et les locataires étaient plus susceptibles d'éprouver des problèmes d'abordabilité comparativement à d'autres ménages en milieu rural.

Qualité et taille convenables

L'étude statistique a montré que 11,3 % des ménages en milieu rural ne possédaient pas un logement de qualité, mais que seulement 4,4 % éprouvent des besoins impérieux de logement. Les logements ayant besoin de réparations étaient évidents dans certaines des collectivités où étaient situées les études de cas.

2007-00472

La possibilité de se trouver un logement de taille convenable est un problème moins aigu, car le surpeuplement n'est présent que dans 4,1 % des cas, et seulement 0,9 % éprouvent des besoins impérieux de logement. Le surpeuplement est présent à Brooks et à Coral Harbour.

Coûts du chauffage et des services publics

Les ménages à faible revenu habitent surtout dans des maisons anciennes et mal isolées, et qui présentent des frais élevés pour le chauffage et les services (ces frais sont particulièrement préoccupants dans le Nord).

Logements locatifs

Le logement locatif est un produit rare, ce qui engendre peu de choix, un faible taux d'inoccupation, de mauvaises conditions de vie et des frais d'exploitation élevés. Les collectivités de Brooks et de Mississippi Mills constituent des exceptions en raison de la croissance de leur économie. Dans d'autres collectivités, de nouveaux logements dotés d'un éventail de services et d'équipements ont été construits pour les aînés à haut revenu. Les loyers axés sur l'aide sociale engendrent des distorsions des petits marchés de location.

Accession à la propriété

L'accession à la propriété est le mode d'occupation privilégié dans les zones rurales et les villages, et ce même pour les personnes à faible revenu, car c'est souvent la seule option. C'est le cas lorsque les logements locatifs ne sont pas disponibles ou lorsqu'ils reviennent aussi chers que l'achat. Cependant, de nombreux ménages à faible revenu arrivent difficilement à économiser suffisamment d'argent pour la mise de fonds, un scénario exacerbé par le prix élevé des maisons dans certaines collectivités. À Coral Harbour, où les prix sont particulièrement exorbitants en raison des coûts élevés de construction, les personnes à faible revenu n'ont pratiquement pas d'espoir de s'acheter une maison. Les frais d'entretien d'une maison, y compris les impôts fonciers, les frais des services publics et les réparations constituent également des obstacles.

Ménages autochtones habitant hors des réserves

En 1996, l'incidence des besoins des ménages autochtones se situe à 28,8 %, ce qui est de beaucoup supérieure à celle des autres ménages en milieu rural. Les données indiquent également que 17,8 % d'entre eux habitent un logement qui n'est pas abordable, que 21,6 % vivent dans un logement dont la qualité ne convient pas et que 18 % d'entre eux vivent dans un logement dont la taille n'est pas convenable. Les ménages hors des réserves sont deux fois plus susceptibles d'éprouver des besoins impérieux de logement et sont sept fois plus susceptibles d'habiter un logement insalubre, comparativement à d'autres ménages en milieu rural. On a observé le phénomène à Coral Harbour, car les coûts de construction et des services publics y sont élevés et les occasions d'emploi sont limitées. Les problèmes d'abordabilité auxquels sont confrontés des ménages autochtones sont fréquemment réglés par la cohabitation dans des conditions de surpeuplement.

Sans-abri en milieu rural

Les sans-abri étaient rares dans les collectivités ayant fait l'objet d'études de cas, car on n'y compte que deux ou trois cas. Les sans-abri en milieu rural vivent en général à l'extérieur d'une petite collectivité, dans un endroit isolé, peut-être sous la tente pendant une partie de l'année ou dans une structure comme un autobus ou une camionnette de camping transformés.

2. La nature du logement en milieu rural

Cette partie de la recherche aborde la question des types, de la condition et de la disponibilité du logement pour les ménages à faible revenu habitant en milieu rural.

Type et mode d'occupation

La plupart des habitants des secteurs ruraux et des petites collectivités, soit 82 % selon le recensement de 1996, sont propriétaires de leur habitation, comparativement aux ménages urbains où le taux de possession s'établit à 64 %. Par ailleurs, 56 % des propriétaires-occupants en milieu rural et dans les petites collectivités occupent une habitation qui n'est pas grevée d'une hypothèque tandis qu'en milieu urbain, le pourcentage n'est que de 45 %. En outre, les logements locatifs des secteurs ruraux comprennent généralement des immeubles d'appartement de faible hauteur, regroupant 6 logements ou moins, (y compris des maisons transformées en collectifs d'habitation), ainsi que des maisons individuelles et des maisons jumelées. Dans certaines collectivités, on trouve des appartements accessoires, des pavillons-jardins ou des maisons mobiles, de même que des appartements situés au-dessus de propriétés commerciales, mais leur nombre est restreint.

État du parc de logements en milieu rural

Le parc de logements urbains est en bien meilleur état que le parc en secteur rural au Canada. Une proportion appréciable du parc de logement rural, soit 29 %, est constituée de vieux logements construits avant 1941. Vu leur âge, la proportion de ces maisons ayant besoin d'importantes réparations est supérieure à la moyenne canadienne. La piètre qualité du parc de logements constitue un enjeux de taille dans plusieurs des

collectivités ayant fait l'objet d'études de cas, surtout pour les locataires à faible revenu, mais aussi pour les propriétaires-occupants.

Offres de logements

De nombreuses petites collectivités souffrent de la pénurie de construction de logements locatifs neufs. Dans certains cas, où la nouvelle construction est inexistante, les ménages à faible revenu éprouvent des difficultés importantes. L'apport de nouveaux logements est souvent lié à une augmentation de l'activité économique. Le marché de la revente varie considérablement, mais dans les régions aux économies déprimées, il peut être difficile de vendre des maisons en raison du faible nombre de personnes qui emménagent dans la collectivité et de l'âge avancé des propriétés, ce qui remet en question leur qualité et leurs frais d'exploitation.

Capacité du secteur local de la construction

Une faible population, l'éparpillement des collectivités et les coûts élevés de construction se conjuguent pour rendre non viable toute activité privée dans les petites collectivités éloignées. Fréquemment, le secteur local de la construction n'existe que pour la rénovation. La demande limitée ou inexistante à l'égard d'habitations neuves signifie que peu de personnes oeuvrent dans ce secteur, ou qu'elles ont quitté leur collectivité pour se trouver un emploi ailleurs. Coral Harbour fait exception à la règle : on y a déployé des efforts importants pour former des menuisiers et des gens de métier parmi la population autochtone dans le dessein de créer des emplois et de réduire la nécessité d'importer une telle main-d'œuvre. Dans les collectivités connaissant une économie en essor ou raisonnablement saine, un secteur de la construction sain est apparu, capable de construire des habitations sur demande.

Autoconstruction

L'autoconstruction est une stratégie employée pour réduire le coût de l'habitation. Les économies tiennent principalement de la contribution physique du propriétaire-occupant, des membres de sa famille et de ses amis, ce qui permet de réduire, voire éliminer l'emprunt hypothécaire. Par contre, tant le dépouillement documentaire que les études de cas révèlent que très peu d'autoconstructeurs font partie des ménages à faible revenu, puisqu'ils n'ont pas les économies de départ nécessaires à l'achat des matériaux.

Habitation usinée

L'habitation usinée, comme la maison mobile, tant achetée que louée, constitue une option abordable. Malheureusement, les vieux modèles sont en piètre état et portent les stigmates qui rendent leur achat et mise en place un tant soit peu difficile. Dans l'ensemble du Canada, seulement 3 % de toutes les mises en chantier proviennent du secteur de l'habitation usinée (comparativement à 24 % aux États-Unis). Le secteur enregistre plus d'activité en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick que partout ailleurs au Canada, d'après sa part de mises ne chantier. Dans les collectivités de Preeceville et de Russell qui ont fait l'objet d'études de cas, et où le secteur de la construction n'existe à peu près pas, et à St. Stephen, l'habitation usinée est devenue le logement de choix dans toutes les catégories de revenu.

3. Études de cas

Afin d'examiner la relation entre la situation des ménages à faible revenu en milieu rural et leur collectivité, les chercheurs ont mis au point une typologie de travail. Les collectivités comportant des études de cas ont été classifiées à l'aide de variables comme la taille de la population, la distance d'un centre urbain, des données démographiques et l'économie de l'endroit.

La typologie montre que la géographie, l'économie et la disponibilité des services dans un secteur rural peuvent influer considérablement sur la situation des résidents à faible revenu.

Collectivités en croissance : *Brooks, Alberta et Kingston-Greenwood, Nouvelle-Écosse*

Celles-ci, situées près de centres urbains et habituellement en bordure de grandes routes, ont une population allant de 5 000 à 10 000 habitants, et sont alimentées par une nouvelle croissance économique. Dans les collectivités en croissance, les gens sont confrontés à des coûts de logements élevés et des taux d'inoccupation en déclin. Les travailleurs pauvres, les familles monoparentales et les personnes âgées sont les plus susceptibles de souffrir des hausses du coût du logement.

Collectivités stables ou à faible croissance : *Port Elgin, Ontario; Saint-Fabien-de-Panet, Québec et St. Stephen, Nouveau-Brunswick*

Habituellement situées à une heure d'un centre urbain, ces régions sont dotées de certains services sociaux et affichent une population pouvant aller jusqu'à 5 000 habitants. Les

ménages à faible revenu que l'on y trouve vivent souvent dans de piètres conditions de logement et sociales. Les taux d'inoccupation sont faibles ou en recul et il manque de services communautaires. Les possibilités d'amélioration comprennent la transformation d'anciens immeubles non résidentiels.

Collectivités en déclin : *Maniwaki, Québec; Marystown, Terre-Neuve et Wawa, Ontario*

Situées à au moins deux heures d'un centre urbain et comportant 2 500 habitants ou moins, ces collectivités en déclin éprouvent une lente érosion de leur économie à cause de la fermeture des commerces et du départ des jeunes. L'absence d'un secteur de la construction viable, le peu des terrains à aménager, les piètres conditions sociales et les options économiques limitées sont autant de défis importants pour les ménages à faible revenu.

Cités-dortoirs : *Mississippi Mills, Ontario*

Situées tout près d'un centre urbain et dominées par les secteurs de la vente au détail et des services, les cités-dortoir sont composées de jeunes familles et de professionnels semi-retraités. En périphérie de grands centres urbains, les ménages à revenu élevé déménagent dans ces collectivités, ce qui ne manque pas de créer des difficultés pour les travailleurs pauvres et les familles monoparentales dans leurs recherches pour se trouver un logement abordable. Par contre, les aménagements dotés de services leur permettent d'espérer.

Villages-retraite : *Russell, Manitoba et Preeceville, Saskatchewan*

Raisonnablement près d'un centre urbain important, dominés par les secteurs de la vente au détail, des services et des soins de santé, et dotés d'une population âgée, les villages-retraite souffrent souvent du manque d'un marché de l'habitation robuste et viable. Les nouveaux logements y sont souvent très dispendieux et les vieux logements peuvent comporter des frais d'exploitation élevés. Les aînés et les personnes seules constituent les ménages à faible revenu les plus visibles. La demande du marché de la part des aînés et des règlements de zonage qui autoriseraient les habitations usinées pourraient améliorer les conditions de manière globale.

Collectivités nordiques : *Coral Harbour, Nunavut*

Les zones nordiques sont isolées des marchés importants et dépendent d'une économie fondée sur les ressources naturelles et les services. La population y est surtout composée de jeunes autochtones. Les parents seuls, les travailleurs pauvres et les personnes seules figurent parmi les ménages à faible revenu. Ils sont confrontés à des coûts de construction élevés, à des options économiques limitées et à de piètres conditions sociales. Parmi les possibilités, on trouve davantage de recherche axée sur les technologies qui répondent aux besoins des collectivités du Nord et l'intégration de l'habitat dans les stratégies économiques.

Obstacles

Bien qu'il soit relativement aisé de cerner les faibles revenus comme élément principal faisant obstacle à la fourniture de logements aux ménages à faible revenu, les problèmes sont beaucoup plus complexes.

Les coûts de construction élevés : Dans quelques collectivités, comme celle de Coral Harbour, les coûts de construction sont élevés parce que les matériaux et la main-d'œuvre sont situés très loin dans les grands centres.

Le syndrome pas dans ma cour : Les préjugés à l'endroit des ensembles à loyer modique, les préoccupations des riches propriétaires et l'opposition systématique de la collectivité ont rendu très ardue la tâche de construire certains types de bâtiments abordables (comme les maisons usinées).

Le peu d'options économiques : Les investisseurs sont peu enclins à construire des habitations dans les collectivités où sévissent le chômage et de mauvaises conditions économiques. Dans une petite localité, ou un seul logement peut faire toute la différence entre des profits ou des pertes, le logement locatif, en particulier, semble un investissement à risque.

Le manque d'équipements communautaires : La présence ou l'absence de services communautaires joue un rôle prépondérant dans la santé des marchés de l'habitation locaux. Lorsque les hôpitaux, les cliniques de santé, les écoles et les centres de soins de longue durée sont présents dans une collectivité rurale, les ménages à faible revenu se montrent enclins à y demeurer ou à y être attirés, alors que l'absence de services produit l'effet contraire.

Une situation laissant à désirer : On estime que la pauvreté et peu d'occasions relatives aux possibilités d'éducation, lesquelles engendrent une faible estime de soi, un manque de modèles familiaux et de méthodes de survie, constituent des obstacles.

Le manque de leadership au sein de la collectivité : Le recul dans la construction de logements sociaux a créé un vide en matière de leadership relativement au logement abordable.

Les règlements et la politique d'intérêt public : Les programmes d'aide sociale inadéquats et les règlements locaux qui découragent la construction de certains types de logements abordables (comme les parcs d'habitations usinées) sont deux exemples de politiques d'intérêt public qui laissent à désirer.

Possibilités

Malgré les obstacles, les études de cas ont mis en lumière un certain nombre de possibilités.

Urbanisme, aménagement foncier et leadership communautaire : Parmi les possibilités, on trouve les terrains à faible coût pour favoriser le développement, des mesures incitatives financières et des règlements qui autorisent des options de logements abordables comme les pavillons-jardins, les appartements accessoires et la possibilité de construire deux maisons sur un seul et même terrain. Dans certaines études de cas, les administrations locales et des associations sans but lucratif ont pris les devants quant à la création des ces mesures incitatives et d'autres.

Transformations de bâtiments : Les églises, les usines et les hôtels inoccupés peuvent tous être transformés en habitations.

Diversification de l'habitation : Les ensembles à location viagère et les petits collectifs d'habitation attireront les aînés à la collectivité. C'est habituellement les groupes sans but lucratif de la collectivité qui construisent des foyers de groupe pour les personnes handicapées. À St. Stephen, Preeceville et Russell, le secteur de l'habitation usinée est un important fournisseur de nouvelles habitations.

Recherche et développement axés sur le Nord : Plusieurs projets pilotes, auxquels participe la SCHL, tentent de trouver des moyens pour améliorer l'habitation dans le Nord et la rendre abordable.

Conclusions

Quatre enjeux définissent largement la nature de la situation en matière de logement des ménages à faible revenu :

La situation économique : La situation économique de la collectivité et ses rapports avec la grande région influent sur les revenus et sur les possibilités d'emploi.

La distance séparant la collectivité d'un grand centre urbain : Cet élément a une incidence sur l'accès aux services et sur les possibilités d'emploi.

La taille de la population de la collectivité : La taille de la population peut avoir des répercussions sur la santé du marché de l'habitation, du secteur de la construction et de sa capacité à produire de nouveaux logements sur demande.

La taille de la population d'aînés : Les aînés sont attirés vers les petites collectivités rurales pourvu que l'on y trouve des services de santé adéquats, de même qu'une gamme d'options de logement, y compris l'accession à la propriété, les immeubles d'appartements locatifs, les résidences-services et les centres d'hébergement.

Le manque de logements abordables de qualité à l'intention des ménages à faible revenu pose un véritable défi. Le modèle des besoins impérieux tient pour acquis l'hypothèse suivante : un ménage qui touche un revenu suffisant est en mesure de régler son problème de logement. Les chercheurs croient que cette hypothèse est valable en milieu urbain, mais qu'en secteur rural, où l'offre est très limitée, mêmes des ressources financières additionnelles ne suffiraient pas à changer la situation.

En clair, il faut tenir compte de nombreux facteurs lors de l'évaluation des besoins de logement des ménages à faible revenu habitant en milieu rural.

---

[1] Les besoins impérieux en matière de logement visent les ménages qui sont incapables de se trouver un logement abordable qui répond aux normes minimales de taille et de qualité convenable. Les normes ont été relevées au fil des années pour mieux refléter les attentes des Canadiens en matière d'habitation. On reconnaît que l'abordabilité, un des éléments composant les besoins impérieux, ne doit pas excéder 30 % du revenu du ménage pour ce qui est du coût du logement.

Directrice de projet : Anna Lenk

Rapport de recherche : *Les besoins de logement des personnes à faible revenu habitant en milieu rural*

Consultant de recherche : David Bruce
Rural and Small Town Programme,
Mount Allison University

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la *Loi nationale sur l'habitation*, le gouvernement du Canada verse des fonds à la SCHL afin de lui permettre de faire de la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et d'en publier et d'en diffuser les résultats.

Le présent feuillet documentaire fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets *Le Point en recherche* et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web à

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Téléphone : 1 800 668-2642
Télécopieur : 1 800 245-9274

NOTRE ADRESSE SUR LE WEB : www.schl.ca

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La SCHL se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.

61170